

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC099

Conseil Communautaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Villes, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Anthony GENNARO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA – Odette DUPIN - Marie-Françoise GONNET - Christophe MAYET - Marielle BERGERET

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT – Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Annick DUCROZET à Patrick PERREARD - Christiane RIGUTTO à Anthony GENNARO

Votants : 30

Présents : 25

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 3. Domaines et Patrimoine – 3.2 Aliénations

Objet : Cession d'une partie du tènement cadastré AL n°887 et du tènement cadastré AL n°884 au profit de la commune de Valserhône

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la société PITCH IMMO va réaliser une opération immobilière sur le territoire de la communauté de communes et plus précisément sur la commune de Valserhône. Il rappelle que, par délibération n°23-DC023 en date du 6 avril 2023, le conseil communautaire avait approuvé la cession au profit de la société PITCH IMMO des tènements cadastrés AL n°884 et AL n°887.

Toutefois, le projet a évolué à la suite d'échanges entre les élus de la ville de Valserhône et le promoteur notamment au sujet de l'aspect architectural, de l'équilibre financier de l'opération mais également pour répondre à la volonté des élus de préserver des surfaces de parking en centre-ville.

Pour la réalisation de ce projet, il ne convient de céder qu'une partie du tènement de la parcelle cadastrée AL 887 d'une superficie de 4786 m². Cette cession a été actée par délibération n°24-DC079 du Conseil communautaire réuni le 11 juillet 2024. La ville de Valserhône est acquéreur du reste du tènement de la parcelle cadastrée AL 887, soit environ 899 m², et de la parcelle cadastrée AL 884 d'une superficie de 3129 m². Le prix de la cession des 4028 m² est de 400 000 €.

Pour mémoire, la parcelle AL n° 884 comprend un parking ouvert au public. Cet équipement a été mis en place par la commune de Valserhône autorisée par la communauté de communes au moyen d'une convention de mise à disposition du terrain.

Cette parcelle relève donc du domaine public de la communauté de communes, lequel est en principe inaliénable. Toutefois, par délibération n°23-DC023 du Conseil communautaire, il avait été décidé de déclasser par anticipation la parcelle AL n°884.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-37,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L. 2141-2,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération n° 23-DC023 du Conseil communautaire, réuni le 06 avril 2023, portant sur la désaffectation et déclassement par anticipation du terrain cadastré AL n° 884,

VU l'avis du service des Domaines, en date du 14 août 2024, évaluant le tènement au prix de 442 000 € HT avec une marge d'appréciation de 10%,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240926-24-DC099-DE
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024

- **DE CEDER**, au profit de la commune de Valsershône, une partie du tènement cadastré AL n°887 représentant une superficie de 899 m² et la parcelle cadastrée AL n°884 représentant une superficie de 3129 m², soit une superficie totale de 4028 m² pour un prix de 400 000 €.
- **DE DIRE** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document découlant qui en serait la suite et la conséquence, se rapportant à cette présente opération, notamment la promesse de vente ou l'acte de cession.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Catherine BRUN

Le Président
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240926-24-DC099-DE
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024